

LE NORD.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 14 MAI 1890

J. J. GRIGNON Rédacteur

LA COMPAGNIE DU HARAS NATIONAL 4e IMPORTATION 38 Etalons Normands, Percherons, Bretons A VENDRE OU A LOUER

MAGASIN A BON MARCHÉ!

Le soussigné informe le public qu'il a toujours en mains un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES pour toute saison.

MOULINS A BATTRE CRIBLES ET RATEAUX, QUI PROVIENNENT DU FONDS DE BANQUEROUTE DE JOSEPH LIMOGNE.

W. H. SCOTT MAGASIN DU BON MARCHÉ Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple, SAINT-JEROME.

FONDERIE DUMONTVILLE ETABLIE EN 1877.

Fonderie, Fonte et Cuivre, et Atelier de Mécanique. TOURNAGE, PLANAGE, TARAUDAGE, &c., &c. EXECUTION DE MACHINERIES EN GENERAL.

VENTES A SACRIFICE!

Machine de Scie..... à 20 p.c. de réduction Machine à Bardeau..... à 25 p.c. do Machihes à Moulures (Shapers).... à 20 p.c. do Arbres de Scies..... à 20 p.c. do

GRANDE REDUCTION

Peûles à Bois de toutes sortes (stock bien assorti), afin d'en faciliter l'écoulement avant la fin de l'hiver; aussi, sur tous autres articles en magasin.

St-Jérôme, 27 Février 1890.

ALF. A. LAVIOLETTE.

Nos Compagnies d'Assurance.

Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques dans notre ville et dans ses environs:

CANADA LIFE, QUEEN, ROYAL, COMMERCIAL UNION, IMPERIAL, PHENIX.

Pertes Payées.

Parmi les pertes que ces diverses compagnies ont payées depuis quelques années, nous citerons celles dignes de mention:

Sto-Adm.—H. B. Lafleur, Jos. Filiatrault, N.P.: Sto-Anne des Plaines.—Dr. D. Gaudette, Etouard Desnois, \$600 00; St. Hippolyte.—Francis Cox, \$700.00; St. Jérôme.—E. Gibault, Jérôme Labour, Joseph Cousol, L. Cousineau, A. Hamelin, J. B. Labelle, \$300; Dr de Martigny, \$450; J. Lauson, \$500; A. Prud'homme, \$600; Frank McNamee, \$700; J. B. Gascou, \$1800; C. F. Beauchemin, \$3500; Frédéric Aubin, \$4000, etc.

En un mot dans notre ville seule, les Compagnies d'Assurance mentionnées plus haut ont payé en argent plus de \$12,000 à leurs assurés qui ont subi des pertes et pas un de ceux-ci n'a eu à se plaindre, soit d'un retard soit d'une réduction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Dr C. L. de MARTIGNY

Agent pour St. Jérôme et le district du Terrebonne.

FEUILLETON

LA VOLEUSE D'ENFANT

V Suite.

Ne me cachez rien. Je vous dirai après quel infâme projet on avait formé pour vous perdre.

L'intendant hésitait encore et courbait la tête pour réfléchir. Marthe tenait ses yeux étincelants fixés sur lui; l'espoir et l'impatience faisaient bondir son cœur dans sa poitrine.

— La comtesse doit être folle, grommela Mathys intérieurement. Révéler des choses pareilles à ma future épouse! Oh! je présumais bien qu'il y avait une ruse de serpent cachée sous sa fausse amabilité? Mais que la haine et la méchanceté pussent l'aveugler à un tel point, c'est ce que je n'aurais jamais supposé! Voilà qui dépasse mon intelligence! — Marthe, ajouta-t-il, je ne veux pas prétendre que je sois tout à fait innocent, mais il y a quelqu'un qui est plus coupable que moi, et vous pourriez, je crois, me trouver des excuses.

— Prenez courage, Mathys, dit la veuve, je pardonnerai beaucoup à l'homme qui m'a protégée et défendue.

— Eh bien, écoutez, vous allez tout savoir. Madame..., ou plutôt Marguerite Schninspaen, était servante et moi domestique, à Bruxelles, chez le comte de Bruinsteen, un homme usé et à moitié fou qui, paralysé par la goutte, était cloué dans son fauteuil pendant huit mois de l'année. Marguerite, par sa ruse et par ses flatteries, le dominait complètement. Le comte n'avait que des parents éloignés du côté maternel, et elle les tenait à distance pour se rendre tout à fait maîtresse de lui. Je croyais qu'elle agissait ainsi par amour, par dévouement pour mon maître; et, comme elle se montrait amicale et généreuse envers moi, je l'aidais de tous mes moyens. Etait-ce blâmable, Marthe.

— La reconnaissance est un noble sentiment, murmura le gouvernant, qui, prévoyant bien que Mathys tâcherait de se justifier, prêtait toute son attention pour discerner dans ses paroles le mensonge de la vérité.

— Marguerite me trompait pourtant, reprit l'intendant. Elle avait un but secret, et voulait posséder la fortune du comte après sa mort. Le meilleur moyen d'y parvenir était le mariage, pensait-elle. M. de Bruinsteen, obsédé par de longues instances et par des manœuvres d'une adresse infinie, se laissa enfin entraîner jusque-là; mais Marguerite se vit, en partie, trompée dans son espoir; car le contrat de mariage stipulait que les biens considérables du comte retourneraient à ses héritiers légitimes, s'il ne naissait pas d'enfants de son mariage.

— Et elle n'eut pas d'enfant? interrompit la veuve.

— Vous allez le savoir. Marguerite vécut deux longues années dans de grandes inquiétudes. Le comte, devenu un peu mieux portant, avait recouvré plus de clarté d'esprit; il parut regretter son mariage, et conçut de l'aversion pour sa femme. Il y avait peu d'espoir qu'il favorisât par son testament celle qui l'avait poussé à une mésalliance déshonorante. Le désir le plus ardent de Marguerite fut cependant exaucé. Dans la troisième année de cette union, le ciel lui accorda une fille, qui reçut le nom d'Hélène. Mais sa joie fut de courte durée: l'enfant était née si chétive, et, en deux ou trois semaines, elle devint si maigre, qu'on ne doutait point qu'elle ne succombât en peu de temps. Vous pouvez comprendre le désespoir de madame. Non-seulement elle souffrait dans sa tendresse de mère, mais, par la mort de sa fille, la fortune du comte lui échappait. Le docteur prétendit qu'il ne restait plus d'autre espoir que de procurer à l'enfant une robuste nourriture et l'air de la campagne. Je m'étais déjà informé d'une nourrice, et je connaissais une forte paysanne non loin de Bruxelles, qui s'était présentée d'elle-même. Comme la petite Hélène était presque morte, je partis le matin avec une servante et l'enfant. Mais

chez la paysanne je trouvai la place déjà prise par un autre nourrisson.

— L'enfant de l'officier de hussards! soupira Marthe d'une voix presque inintelligible.

— Ou, de sa veuve; car j'appris le lendemain que le père était mort. Je ne savais que faire et je me trouvais dans un grand embarras, parce que je craignais que la petite Hélène ne succombât entre mes bras, faute de soins assez prompts. Par la promesse d'une généreuse récompense je fis consentir la paysanne à soigner et à allaiter l'enfant pendant quelques jours jusqu'à ce que j'eusse trouvé une autre nourrice. Revenu chez la comtesse, je lui donnai connaissance de mon aventure et je tâchai de la préparer à la fatale nouvelle qu'elle allait recevoir sans doute le lendemain ou le surlendemain. La certitude que son enfant était près de mourir frappa la comtesse d'un désespoir indicible et la transporta même de rage; cependant elle avait sans doute pensé dès lors à quelque expédient suprême. Car elle me pria de ne rien dire de tout cela à personne et feignit toute l'après-dînée de dormir, pour combiner et mûrir à son aise un projet aussi habile que criminel. Il faisait nuit lorsqu'elle me fit appeler... Hélas! Marthe, plût à Dieu que je n'eusse jamais connu cette femme perfide! Ma vie ne serait pas empoisonnée par une crainte incessante et par un repentir éternel. Mon cœur est honnête et je suis incapable de commettre de moi-même une injustice; mais ma compassion...

— Que vous dit-elle? interrompit la veuve qui épiait, le cœur palpitant, les paroles sur les lèvres du coupable.

— Je lui résistai, je refusai; mais elle pria, me supplia, arrosa mes mains de ses larmes, et fit tant qu'elle eût amolli le cœur le plus insensible. Elle me menaçait de sa vengeance, elle allait me faire chasser. Si je voulais au contraire l'aider, elle promettait de m'enrichir.

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

— Mais qu'exigeait-elle de vous? — Vaincu par la compassion, j'accédai à ses désirs et me chargeai de l'exécution de son projet... Vous êtes impatiente, Marthe. J'ai peur moi-même de cette révélation. Mon esprit se révolte et ma conscience en est tout agitée. Madame était bien décidée à risquer une tentative désespérée pour mettre l'enfant étranger à la place d'Hélène si elle venait à mourir, afin de conserver ainsi la chance de posséder la fortune du comte. Chargé d'or et autorisé à faire les plus brillantes promesses, je partis la nuit même et frappai à la porte de la nourrice, sous prétexte de venir m'informer de l'état de l'enfant. L'enfant vivait encore; mais la nourrice ne doutait pas qu'il ne succombât le lendemain. Que vous dirai je? Il m'en coûta beaucoup de peine pour faire comprendre à cette femme simple ce que je désirais d'elle, et elle repoussa d'abord ma proposition avec horreur; mais la vue de mon or et la promesse d'une rente annuelle finirent par triompher de ses scrupules. Les circonstances favorisèrent d'une manière toute particulière l'exécution du projet de la comtesse. La mère de l'autre enfant était mortellement malade. L'échange projeté pourrait se faire sans que les soupçons de personne fussent éveillés... Cela se passa ainsi: la petite Hélène mourut le lendemain soir. On annonça à la veuve de l'officier que son enfant était décédé. Une étrangère vint assister à l'enterrement. Personne ne soupçonna la moindre supercherie; et, trois mois après, le comte de Bruinsteen serra l'enfant volée dans ses bras, remerciant Dieu de lui avoir conservé son unique héritière... Je vois des larmes dans vos yeux, Marthe. C'est une triste histoire et je suis bien à plaindre, n'est-ce pas? Etre entraîné par une femme fautive et perverse, et souffrir toute sa vie pour avoir exécuté l'ordre de mes maîtres, quand j'étais encore tout à fait ignorant des choses du monde!

vous menace m'arrache des larmes d'angoisse et de compassion. La méchanceté est bien grande dans les cœurs pervers. Celle pour qui vous vous êtes sacrifié, veut elle-même préparer votre chute et vous livrer à la justice.

— La comtesse? s'écria l'intendant.

— Oui, la comtesse.

— Jamais! cela ne se peut; j'ai des preuves qui doivent l'empêcher de rien entreprendre contre moi.

— Vous possédez un écrit signé d'elle, je le sais.

— Vous le savez? murmura l'intendant stupéfait.

La veuve rapprocha sa chaise comme pour lui communiquer des choses importantes

— Ecoutez-moi, Mathys, refoulez pour un instant votre indignation et parlez très bas, dit-elle d'un ton mystérieux. Ce que vous allez apprendre vous frappera de crainte et de colère; mais prenez courage et ne craignez rien: je lutterai avec vous contre votre ennemie, et soyez certain que, unissant vos efforts, nous ferons échouer ses machinations perfides.

— Je vous remercie de votre dévouement, répondit Mathys, et je me sens bien heureux que la calomnie de la comtesse n'ait pas été assez puissante pour me ravir votre estime... Mais je ne comprends pas ce que vous craignez, Marthe, Madame ne peut rien contre moi, je vous le répète.

— Vous le croyez? Parce que vous possédez un écrit signé de sa main? Mais si elle vous prenait cet écrit, ne seriez-vous pas tout-à-fait en son pouvoir? ne pourrait-elle pas prétendre qu'elle ne sait rien du vol de l'enfant? Qui pourrait démontrer qu'Hélène n'est pas son enfant, puisque tous les témoins sont morts et qu'on regarderait votre accusation comme une lâche invention?

— Mais elle ne peut pas me priver de cet écrit, elle ne sait pas où il est.

— Il est dans le coffre de fer, dit la gouvernante

— Non, non, ce n'est pas vrai! s'écria l'intendant, pâle de surprise et de frayeur.

— Mathys, Mathys, pourquoi me tromper? Vous ne voulez donc pas me permettre de vous sauver?

— Oh! je ne sais plus ce que je dis, murmura l'intendant. Oui, oui, Marthe, il est dans ce coffre.

— Le fer est fort, Mathys, mais l'acier est encore plus fort. Si l'on fracturait ce coffre pendant votre absence et qu'on en retirât l'écrit?

Mathys, frappé d'une vive inquiétude, se leva vivement, tira une clef de sa poche et ouvrit le coffre. Il le referma avec la même rapidité et retourna près de la veuve avec un sourire joyeux

— Il y est encore; personne ne l'a touché, s'écria-t-il en respirant bruyamment. Mais on dirait presque que l'on a cherché à ouvrir le coffre, ajouta-t-il en examinant la serrure... Ah bah! j'ai tort de m'effrayer. Comment une femme pourrait-elle forcer un meuble pareil?

— Il y a des serruriers au village.

— Mais qu'est-ce que cela signifie? La comtesse est-elle capable d'une entreprise aussi criminelle?

— Jugez-en vous-même, Mathys. Pendant que vous étiez en voyage, madame m'a fait appeler. Elle m'a interrogé pendant plus d'une heure, pour s'assurer que j'étais prêt à m'associer avec elle contre vous. Elle a tenté de vous rendre si noir et si méprisable à mes yeux, que je vous aurais pris pour un démon si je ne vous avais pas si bien connu. Elle m'a promis une fortune et une existence heureuse jusqu'à la fin de mes jours. Moi, inspiré par ma reconnaissance pour vous et par ma haine contre elle, j'ai tenté d'entrer dans ses projets, et j'ai promis de l'aider sincèrement, de la délivrer, comme elle disait, de votre cruelle tyrannie qui empoisonnait sa vie depuis plus de quinze ans... Restez calme, je vous en supplie Mathys... Je lui ai arraché ainsi le secret de ses intentions et me suis procuré les moyens de vous défendre contre elle.

— Mais qu'avait-elle donc dans la tête? murmura Mathys écrasé par cette révélation. Elle est donc vraiment folle?

— Non, elle sait bien ce qu'elle veut. Son but est d

LE NORD
Journal Hebdomadaire,
Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par
La Cie d'Imprimerie du NORD.

Z. DRAPEAU,
Administrateur.

Abonnement.....\$1.00 par année
50 c. pour 6 mois

ANNONCES
Première insertion.....10 cts la ligne
Insertions subséquentes.....5 cts

Z. DRAPEAU,
Fermier de l'imprimerie du Nord,
St Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD
SAINT-JÉROME, 14 MAI 1890.

Aux Electeurs independants du comté de Terrebonne

La bataille électorale est engagée. Dans quelques semaines le sort de la Province sera décidée; nous saurons si le peuple est satisfait de ses gouvernants, s'il est satisfait du régime actuel.

M. Mercier a passé sa vie à noircir ses compatriotes de tous les partis politiques.

Il a jugé tout le monde; qu'il rende compte maintenant de son administration.

Le rôle de l'opposition se résume en peu de mots: M. Taillon et ses partisans ne font pas la lutte tant pour renverser le gouvernement que pour grouper les honnêtes citoyens, soucieux du maintien de nos institutions, de la dignité de la Chambre et de la bonne administration des deniers publics: c'est là le véritable drapeau de l'opposition.

Ce drapeau porte écrit en grosses lettres: respect à l'autorité, aux libertés populaires, progrès dans l'ordre moral et matériel, tolérance envers tous, paix, union, harmonie entre les races, marche vigoureuse de la nation vers ses destinées, sous l'égide des institutions actuelles, en attendant que les circonstances nous permettent d'atteindre le but suprême de toute colonie qui se sent de la force et de la fertilité, c'est-à-dire la grande émanicipation nationale.

C'était là le drapeau de Lafontaine, de Morin et de Cartier; le drapeau de la victoire pour notre race, notre langue, nos lois, notre religion.

Pour avoir voulu déserter ce drapeau de paix, d'harmonie, de légitime progrès dans l'ordre; pour avoir voulu se faire le redresseur aussi fanfaron qu'impuissant de torts envers les nôtres appartenant à des Provinces voisines, M. Mercier a assumé un rôle ridicule et mis en danger les intérêts mêmes qu'il disait vouloir protéger.

L'union nous est nécessaire pour le salut commun, l'union des honnêtes gens, qui n'ont pas besoin de vivre aux crochets du gouvernement, l'union des esprits éclairés qui tiennent encore au SELF GOVERNMENT de la Province, à son autonomie, à ce HOME RULE si cher aux patriotes irlandais qui ne l'ont plus, et que nous aurons nous-mêmes tant de difficultés à reconquérir si nous le perdons jamais.

Cette union, est-elle si difficile, en face des reniements du Premier Ministre et de son cabinet, en face de ses apostasies, en face des atteintes violentes portées à la constitution, aux lois du pays et aux immunités les plus indiscutables du Parlement Provincial.

Il n'y a pas de déshonneur à déserter un homme qui se fait le trompeur public de ses compatriotes; à renier un chef qui nous renie.

PAS LIBÉRAL.

Qu'avez-vous devant vous, libéraux, quel est l'homme que vous avez à juger? Reconnaissez-vous le libéral de 1888, succédant à votre chef, M. Joly; le libéral de 1885, lançant son programme le 29 octobre en sa qualité de chef du parti libéral? ce programme que la Patrie disait être la plateforme pour les élections prochaines.

Eclaircissons un peu ces questions à la lumière des déclarations de l'hon. M. Mercier lui-même.

Le 29 mars 1881, M. Mercier prononçait un discours à la convention libérale. Il faisait un appel chaleureux à ses partisans pour les engager à s'unir et à s'organiser.

Puis il leur disait: "Après vous avoir démontré la nécessité d'une organisation, je voudrais vous démontrer la nécessité de rappeler certains PRINCIPES LIBÉRAUX tels que nous les avons toujours compris et affirmés dans cette province.

"Il va sans dire que nous ne faisons pas de programme. Nous ne croyons pas la chose nécessaire, et pour deux raisons: d'abord, nous avons celui de 1872 qui nous suffit, et ensuite, il n'y a pas de grandes questions nouvelles qui nécessitent

"une entente nécessaire entre les libéraux, ou qui pourraient provoquer un conflit d'opinion. D'ailleurs ce programme de 1872, a été adopté après de longues discussions, a été fait avec beaucoup de prudence, de réserve et de modération par des hommes distingués....."

Il ajoutait: "Quant à nous, nous voulons éviter tous les conflits religieux et nationaux, toujours si dangereux dans un pays peuplé comme le nôtre de races différentes et d'individus professant des religions diverses..... Toutes les races et toutes les croyances sont égales aux yeux de la loi sur ce sol libre d'Amérique, et ce serait un crime de lèse-nation que de soulever ici ces questions brûlantes de prosélytisme et de conflits regrettables qui ont bouleversé les peuples européens pendant de longues années. Soyons de notre pays et de notre siècle et employons notre énergie à développer nos ressources, au lieu de la dépenser dans des luttes stériles et ridicules."

Ainsi, M. Mercier, en 1881, invoquait le programme de 1872, comme étant celui du parti libéral.

Quelles réformes réclamait entre autres le parti libéral en 1872?

L'abolition du conseil législatif; La réduction de l'indemnité des députés et de l'Orateur de l'assemblée législative;

La réduction du nombre des ministres;

La réduction du nombre des employés publics;

La réforme de l'administration de la justice;

L'abolition de la police provinciale; La réforme des lois de l'éducation; Réforme de l'administration des terres publiques et de la colonisation par OCTROI GRATUIT;

Adjudication aux enchères, ou au plus bas soumissionnaire de tous les ouvrages publics devant coûter plus de \$100;

Détermination par la législature des chemins de colonisation, ou autres travaux publics, et de la somme à dépenser pour chacun d'eux.

Voilà le programme du lieutenant libéral de 1881.

Est-il un honnête homme qui puisse dire que M. Mercier ait fait le moindre effort pour réaliser les engagements pris au nom du parti libéral par le premier ministre de la Province?

Les libéraux se reconnaissent-ils dans leur programme de 1872 et dans celui de 1881? Reconnaissez-ils dans la conduite de M. Mercier qui les traite avec mépris, les articles de ses programmes, dont les vrais libéraux se réclament aujourd'hui? Les libéraux de la vieille école prétendent n'avoir rien à retrancher de leur profession de foi; ils se disent aujourd'hui les mêmes qu'avant 1886 et jamais ils n'ont voulu renier leur passé pour accepter le nouvel état de choses, établi par M. Mercier.

Eh! bien, à quel titre, M. Mercier peut-il venir demander leurs sympathies?

Nous laissons la réponse aux libéraux honnêtes et convaincus de la Province.

DEPUIS 1883.

En 1883, M. Mercier devenait le chef du parti libéral, et après deux sessions, il lançait un manifeste au nom de ce parti, et ce manifeste était le programme des prochaines élections provinciales.

La législature qui devait suivre les élections de 1886, avait, d'après M. Mercier, une immense tâche à remplir et une tâche bien difficile; les circonstances lui imposaient l'œuvre de la réparation. Notre dette était de \$21,000,000 et il faudrait de toute nécessité, pour mettre fin à une situation financière aussi compromise, demander en premier lieu, la révision de la constitution, de manière à assurer:

1o Une autonomie complète et absolue;

2o Des revenus stables et suffisants;

3o Un mécanisme gouvernemental moins compliqué et plus économique;

4o Une deuxième chambre, si elle est jugée nécessaire, représentant directement les chambres d'agriculture, de notaires et de commerce, les grandes universités catholiques et protestantes, le barreau, le collège des médecins etc.

M. Mercier ajoutait aussi que le droit de veto, accordé au cabinet fédéral, sur les lois provinciales est la négation de l'autonomie des provinces; il doit disparaître ou la confédération disparaîtra. C'EST DANS LE POUVOIR JUDICIAIRE, ET NON DANS LE POUVOIR EXÉCUTIF, QUE DOIT REPOSER, COMME EN LIEU SUR ET A L'ABRI DES PASSIONS DU MOMENT, CE DROIT DE VETO.

Plus loin, il dit: "J'ai toujours cru et je crois encore qu'une deuxième chambre n'est pas nécessaire dans cette Province."

M. Mercier demandait encore la vulgarisation de l'instruction élémentaire.

La réforme électorale pour augmenter le nombre des électeurs de manière à qualifier les instituteurs, les fils de propriétaires, les rentiers et les employés dont le salaire est de \$300;

La réforme judiciaire;

La réforme du service civil; de manière à diminuer le nombre des

employés et à payer mieux ceux qui seront conservés;

La réduction de toutes les dépenses dans toutes les branches du service public;

L'encouragement de la colonisation par tous les moyens et spécialement par le système d'achats gratuits de terres à tout colon de bonne foi, et à tout fils de colon, rendu à l'âge nécessaire;

La création d'un ministère spécial d'agriculture devant remplacer un des ministères actuels jugés inutile et devant être confié à un homme possédant des connaissances pratiques en agriculture.

M. Mercier terminait en s'écriant: "Évitons les querelles de races et de religions, bannissons tous les souvenirs HISTORIQUES OU AUTRES qui nous feraient voir des ennemis là où il ne doit y avoir que des frères."

Et il terminait par l'invocation suivante, adressée à ses compatriotes: "Et si le peuple veut et peut comprendre, il sera juste en chassant ceux qui l'ont trompé, PILLE ET RUINE."

Les libéraux, encore une fois, vont-ils reconnaître M. Mercier dans ce programme de 1885, qui fut accepté comme le programme de leur parti? Vont-ils reconnaître leur ancien chef, foulant aux pieds toutes ses promesses, tous ses engagements? Qu'a-t-il fait pour réviser la constitution dans un sens plus favorable aux Provinces: il a tenu la fameuse conférence qui ne devait rien coûter, qui nous a coûté, cependant, dix mille piastres, dont M. Mercier n'a pu rendre compte dans la chambre; fête pentagruélique, qui restera comme le souvenir d'une somptuosité ridicule, bien propre à faire contraster la misère du peuple avec la sotte vanité de ces parvenus d'hier: conférence dont les résolutions n'ont pas même été adoptées par le conseil législatif. Elles dorment dans l'oubli et la poussière des votes ministériels.

Et ce droit de veto, non-seulement M. Mercier ne l'a pas aboli, mais il a cherché à le rendre plus odieux en le confiant aux mains inconnues et irresponsables des officiers du gouvernement impérial. Ce veto est exercé par nous aujourd'hui, puisque le gouvernement fédéral en a toute la responsabilité; et M. Mercier veut le transporter à une autorité sur lequel le peuple de cette province ne peut exercer plus de contrôle que sur les affaires de Chine ou de Turquie!

Et cette deuxième Chambre que M. Mercier déclarait inutile, il ne l'a pas abolie, il ne l'a pas même reformée, il s'est contenté de la déshonorer en y faisant le honteux trafic des sièges que l'on sait.

L'instruction élémentaire dans nos campagnes, reçoit-elle un sou de plus qu'avant 1887?

La réforme électorale tout en étendant les droits de suffrages, n'a-t-elle pas défranchisé d'un autre côté, une des classes la plus instruite de notre population?

Où est la réforme judiciaire promise aux libéraux par M. Mercier?

Où est la réforme du service civil dont le personnel s'est accru dans une proportion sans précédent?

Que M. Mercier nous indique donc la réduction opérée dans toutes les dépenses du service public!!!

N'était-ce pas là une promesse solennelle faite aux libéraux en 1885?

J'ai honte de l'avouer, l'augmentation des dépenses sous ce chef, a atteint l'énorme chiffre de plus de \$500,000 en trois années.

Malgré l'augmentation des subventions, la colonisation fait moins de progrès que jamais; les nouveaux cantons se dépeuplent, et aussi longtemps que régnera la loi scélérate qui permet aux exploitants de nos forêts d'enlever durant 30 mois presque tous les bois du colon, la colonisation n'avancera pas sérieusement, mais reculera au contraire.

M. Mercier voulait donner gratuitement un lot à tout colon de bonne foi et à tout fils de colon rendu à l'âge nécessaire, mais cette réforme promise au parti libéral a bien changé depuis 1885; et aujourd'hui ce brave fils de colon n'aura droit à ce lot gratuit que s'il ne donne lui-même d'abord 12 enfants à son pays!!!

Et que peuvent dire les libéraux de l'augmentation du nombre des ministres?

Que peuvent-ils dire de cette action persistante de chaque jour, de chaque moment se manifestant à chaque discours, à chaque démonstration publique, à chaque fête intime, de M. Mercier, attisant la discorde et les animosités de race et de religion, afin de se maintenir au pouvoir en ligant pour le soutenir l'élément français et catholique contre l'élément anglais et protestant! Au point que M. Mercier dégoûta de la politique son ancien chef et le chef du parti libéral, l'hon. M. Joly et la plupart de ses croyants d'origine anglaise et de tendance protestante.

Est-ce là éviter les querelles de race et de religion; bannir tous les souvenirs historiques ou autres qui nous font voir des ennemis là où il ne doit y avoir que des frères?

Libéraux, encore une fois, qu'a fait M. Mercier de votre programme de 1885; qu'a-t-il fait de ses promesses, de ses engagements, vis-à-vis le parti libéral? Pouvez-vous le reconnaître et le suivre encore comme votre chef,

lorsqu'il s'est moqué de votre drapeau commun et qu'il a voué au mépris public les professions de foi de votre parti?

Aussi M. Mercier est-il désavoué aujourd'hui par les personnes les plus autorisées de votre parti, comme les Thibaudau, les Beaugrand, les Leboeuf et combien d'autres! La Patrie même lui fait faux bond.

Comment pouvez-vous, libéraux, continuer votre confiance au Premier Ministre dont toute la conduite n'a été qu'une série ininterrompue de reniements, de rebuffades, d'avarices à votre endroit? Cessez de vous proclamer libéraux ou cessez d'appuyer le gouvernement actuel.

Mais M. Mercier a manqué encore plus gravement, s'il est possible à toutes les traditions, à tous les principes du parti. Résumons:

Voyez donc ce qu'il fait de la liberté de suffrage chère à tout libéral?

Voyez donc ce qu'il fait de la liberté de parole nécessaire à l'exercice des devoirs parlementaires.

Il a introduit l'odieuse clôture et a fait taire un député qui n'avait que le malheur de lui être désagréable et de dénoncer, comme elle le mérite la loi d'aviilissement des employés publics.

Voyez donc ce qu'il a fait du contrôle de la chambre sur les deniers publics!

Il dépense sans l'autorisation des députés des sommes énormes.

Il dépense contre la volonté expresse de la Chambre!

Est-ce là un principe libéral?

Voyez donc ce qu'il a fait du droit de critique appartenant comme un droit sacré à tous les membres de la Chambre?

Il a voulu chasser un député qui ne faisait qu'exercer ce droit et venait de prouver à la satisfaction du public, des journaux indépendants, de tous les honnêtes gens enfin que des ministres avait accompli une transaction désastreuse pour le trésor public et qu'un député avait abusé de sa position pour exploiter d'une façon honteuse la propriété du pays.

Est-ce là encore une fois faire acte de libéralisme politique?

Et cette loi pour donner à l'Exécutif le droit d'incorporer les compagnies de chemin de fer et de permettre à ces compagnies de s'emparer de vos propriétés sans que vous ayez pu devant la Chambre, vous opposer à des projets dangereux, est-ce encore là étendre les libertés et les droits du peuple? Est-ce encore là faire acte de libéralisme?

Remettez le droit de veto à la Couronne d'Angleterre, n'est-ce pas un pas en arrière de cinquante ans? N'est-ce pas frapper mortellement l'œuvre d'émancipation accomplie par Papineau, Lafontaine et Morin? Dépenser au delà des appropriations votées par la Chambre, n'est-ce pas un crime de lèse-constitution que les auteurs des 92 résolutions dénonçaient dans leur énergique protêt contre l'oligarchie.

Voilà, libéraux, autant de faits et il y en a bien d'autres, qui mettent en accusation devant nous la conduite du gouvernement Mercier?

De quel droit va-t-il vous demander de l'appuyer quand il vous a méprisés dans votre passé, dans vos principes, dans vos traditions?

A quel titre allez-vous lui redonner votre confiance quand il se moque de vous et vous méprise?

PAS NATIONAL.

M. Mercier n'est donc pas libéral; il a jeté aux quatre vents du ciel les traditions de Dorion, de Papin, de Laberge, de Joly. Il a foulé aux pieds tous les principes de libertés populaires que nos ancêtres ont obtenus au prix de tant de sacrifices; il a méprisé tous les programmes libéraux depuis 1872, il a renié le drapeau de Blake, de McKenzie et de Laurier; il a même pris la peine de le déclarer à plusieurs reprises en chambre; il rougit du titre de libéral, il le croit compromettant; il le répudie tout son passé jusqu'en 1886.

De quel droit donc encore une fois, viendra-t-il demander les sympathies et l'appui du parti libéral?

Libéraux de la province de Québec, êtes-vous prêts à présenter encore votre joue à M. Mercier qui vous a soufflé si cruellement depuis trois ans?

Mais au moins M. Mercier peut-il se dire NATIONAL? Non, encore moins. Qu'on entende le mot national d'une façon générale, ou qu'on l'applique au cas particulier de M. Mercier.

Un véritable national aime sa nation, son pays; il travaille à l'agrandir.

M. Mercier l'a abaissé.

Il l'a abaissé de toutes les manières: dans le clergé dont il a voulu faire le servile instrument de ses ambitions. Pour lui, le clergé est un moyen d'arriver et de se maintenir au pouvoir; il l'exploite à chaque occasion, et s'il semble lui accorder quelques faveurs, c'est qu'il espère en retirer quelques profits.

Le clergé, pour lui n'est pas la classe dirigeante de notre société, devant s'élever au-dessus de toutes les chicanes, de toutes les disputes des partis politiques pour se conformer aux prescriptions des Conciles et aux commandements des évêques.

(à suivre)

ECHOS DE L'ELECTION

M. Nantel a visité dimanche et lundi les paroisses de Ste-Agathe, Ste-Lucie et Ste-Marguerite.

A Ste-Agathe il a parlé après la messe, devant une des plus belles assemblées qu'il y ait jamais eu dans cette paroisse. Deux heures et quart durant il entretint l'auditoire des différentes questions, entre autres de la dette publique, des emprunts, des lois sur les terres de la couronne, des extravagances du régime actuel. Libéraux comme conservateurs l'écoutèrent avec la plus grande attention.

On avait compté opérer une division parmi nos amis ici, mais on a misérablement échoué. Tous sont unis comme jamais et la majorité, si elle change, ne fera qu'augmenter en faveur de la cause conservatrice, par suite de l'amélioration de nos listes et de la désorganisation de nos adversaires.

A Ste-Lucie, il n'y eut pas d'assemblée dans l'après-midi, l'annonce n'ayant pas été faite à temps après la messe, dimanche, mais M. Nantel en a eu a-ssez pour constater que nous avons dans cette belle paroisse une majorité d'au-delà de cent par nos listes seuls qui contiennent plus de quarante noms nouveaux en notre faveur.

A Ste-Marguerite l'assemblée fut nombreuse et enthousiaste; les principaux citoyens étaient rendus. Des hommes comme MM. Luc Charrette maire, Chs. Lajeunesse, Isidor Legault, Cardinal etc., ont assuré à nos amis que loin de diminuer notre majorité serait plus forte que d'habitude. De 50 qu'elle était la liste est de 140 et il va sans dire, le gain est de notre côté, ainsi qu'il en est du reste dans tout le Nord, où nos adversaires n'ont pas même sangé aux listes, pendant que nos amis n'ont oublié personne, sous ce rapport le Nord nous fournit 150 votes de plus qu'en 1886.

Après un discours de M. Nantel qui fut couvert d'applaudissements à diverses reprises, le Dr W. Grignon, de Ste-Adèle et le Dr Edmond Grignon, de Ste-Agathe prononcèrent des discours vigoureux qui prouvèrent que la cause conservatrice ne manque pas plus d'orateurs que d'électeurs des le Nord.

Les adversaires sont démoralisés du reste par les tiraillements qui précèdent le choix de leur candidat; chaque jour apporte des nouvelles différentes; le Dr Provost se présente pas. De la des commentaires plus ou moins assaisonnés allant à dire combien le Docteur est peu certain de son affaire puis qu'il hésite tant à se décider.

"Il lui faut, dit-on partout les ammunitions suffisantes, et les meilleurs orateurs du parti libéral, et la demande pressante des principaux chefs du comté."

Cette dernière condition ne viendra jamais, bien certainement; loin d'avoir les principaux chefs de paroisse le parti libéral a vu plus d'une défection.

Quant à avoir les meilleurs orateurs du parti et les ammunitions pour soutenir une lutte désespérée, nous croyons que M. Mercier a trop de comtes en danger pour venir gaspiller sa poudre dans le comté de Terrebonne.

Quoiqu'il en soit, si le Dr Provost ne se présente pas, toute lutte sera impossible, car les libéraux de St-Jérôme en ont tant dit sur les candidatures de paille, les hommes de rien, de Ste-Anne, qu'il n'est pas probable que Ste-Anne consente à envoyer un des leurs, se faire battre à plate couture.

M. Nantel ira à Ste-Adèle vendredi soir et à St-Sauveur samedi soir.

On s'attend qu'il y aura là deux assemblées importantes.

La semaine prochaine il fera St-Hypolite, St-Janvier, Ste-Sophie, Ste-Anne et Ste-Thérèse où il prononcera son discours programme pour le prochain parlement.

Les nouvelles de la Province sont excellentes en faveur de notre cause l'organisation se complète partout; les hommes les plus forts de chaque

comté nous témoignent, indistinctement de partis, les plus chaudes sympathies. Nos candidats choisis presque partout sont activement engagés dans la lutte.

On calcule sur dix comtés dans Québec, six dans Trois-Rivières, sur les dix ou douze des cantons de l'Est et enfin Montréal effacerait et au-delà la majorité actuelle du gouvernement ce qui ne demanderait qu'un changement de dix comtés. Nous donnons la liste des candidats ailleurs.

Candidats probables.

COMTÉS LIBÉRAUX CONSERVATEURS

Argenteuil.....Owens
Arthabaska.....Gibouard.....Bourbeau
Bagot.....Pilon.....McDonald
Beauce.....Blanchet
B.-auharois.....Bergevi
Bellechasse.....Turgeon.....Faucher
Bechic.....
Bromonture.....Mercier.....Martin
Bonneville.....England
Chambly.....Rochelieu.....Lamarre
Champlain.....Trudel.....Grenier
Châteauguay.....Morin
Châteauguay.....Robidoux
Chicoutimi.....
Compton.....Leonard.....McLutosh
Dorchester.....Pelletier
Dromond.....Watts.....Church
Gaspé.....Carrier.....Flynn
Hochelaga.....Champagne
Huntington.....Cameron.....Saunders
Iberville.....Roy
Joliette.....Bazinot.....Martel
J. Cartier.....Boyer.....Tallion
Kapouraska.....Martin.....Desjardins
Laprairie.....Duhamel
L'Assomption.....Dr Forest.....Marion
Laval.....Leblanc
Lévis.....Lemieux.....Baker
L'Islet.....Duchéne.....Verreault
Loburnière.....Laliberté.....Verrault
Maskinongé.....Lefebvre.....Saucier
Mégantic.....
Missisquoi.....McCorkill.....Spencer
Montcalm.....Dugas
Montmagny.....Bernatchez.....Tarte
Montmorency.....Langelier.....Desjardins
Division Montréal.

St-Anne.....McShane.....
St-Jacques No 1.....Jeanotte
St-Jacques No 2.....
St-Louis No 3.....Beaugrand
St-Laurent No 4.....Cunningham.....Clementine
St-Anoine No 5.....Hall
Napierville.....Monfort.....Tourigny
Oxewa.....Rochon
Pontiac.....Poupe
Portneuf.....Tessier.....Chasse
Québec-Est.....Sibely
" Centre.....Bisfit.....Auger
" Ouest.....
" Comté.....Marin.....Casgrain
Richmond.....Aylmer.....Bedard
Richelieu.....Cardin.....Leduc
Rimouski.....Tessier.....Côté
Rimouki 2.....Généreau
Rouville.....Girard.....Poulin
St-Hyacinthe.....Desmarais
St-Jean.....Duchan
Saint Jean.....Marchais
St-Maurice.....Duplessis
Shelburne.....De Grosbois
Sherbrooke.....Robertson
Soulanges.....Bourbonnais
Stadeau.....
St-Sauveur.....Parent.....Fiset
Temiscouata.....Deschênes
Terrebonne.....Nantel
Trs-Rivières.....Turcotte.....Normand
D.-Montagny.....Lalonde.....Beauchamp
Vaureuil.....Brûlé.....Lapointe
Verchères.....Lafleur.....
Yamaska.....Gladu
Wolfe.....Richard.....Picard

CANDIDATS INDÉPENDANTS

Iberville, Normandin,
Richmond, Jones,
Lotbinière, Gaumond,
Verchères, Lusier,
Saint-Louis, Grenier,
Lévis, Martineau, candidat ouvrier.

La dissolution

La Gazette Officielle de samedi annonce que la législature provinciale est dissoute, que la présentation des candidats est fixée au 10 juin, et la votation au 17.

Cette nouvelle ne nous prend pas par surprise.

M. Mercier aurait pu régner un an encore, mais il a compris que son gouvernement devenait gêné.

Mieux que personne il sait tout ce qu'il s'est commis de choses véreuses, scandaleuses, inavouables, durant son administration.

Mieux que personne il sait combien il lui importait d'éviter une session qui aurait été consacrée à des enquêtes autrement désastreuses que celles de Lockwood et du Table-Rock.

N'ayons pas d'illusions, M. Mercier est le digne chef de la bande qui nous gouverne.

C'est en vain que l'on parle de son mauvais entourage pour le disculper. Un chef n'a que l'entourage qu'il mérite. Si M. Mercier a depuis quatre ans pour viseurs, pour confident, des hommes à tout faire tels que Charles Langelier, Ernest Pacaud et Achille Carrier, c'est qu'il l'a bien voulu. Il s'est entouré de mauvais génies, de propos délibéré. Qu'il en subisse les conséquences.

Le temps est venu pour les honnêtes gens de chasser les prévaricateurs et les tripoteurs. Ils sauront bien ne pas manquer une aussi bonne occasion.

Montrez vos reçus

Pour excuse à ses gaspillages des \$3,500,000 qu'il a empruntés et dilapidés, le gouvernement Mercier fait corna par ses organes salariés, que cet emprunt a été nécessité par la ma mauvaise administration des conservateurs et qu'il a été employé à payer les dettes des conservateurs.

Nous lions l'accusation de mauvaise administration des fonds publics par les ministres conservateurs.

Le fait que les dépenses annuelles ont augmenté de plusieurs centaines de mille piastres, dans tous les départements de l'administration depuis 1887, est la réfutation la plus formelle de l'accusation non prouvée du reste, portée par les organes du gouvernement Mercier.

L'Etendard a reçu pour sa part au-delà de \$25,000, la Justice et l'Electeur émargent pour au-delà de \$30,000.

Le Prix-courant à Mire Jourdan de l'Etendard figure piteusement pour \$200. Tous ces individus-là sont payés pour mentir, et ça ment avec une unanimité toute moutonnière. C'est naturel.

Il est inutile de répéter les chiffres de l'augmentation des dépenses. Voilà six mois que nous les mettons sous les regards du public.

Le gouvernement fait dire en second lieu que les \$3,500,000 ont été employés à solder les dettes des gouvernements conservateurs. Où est la preuve de cet avancé ?

Dites-nous, s'il vous plaît, les dettes réelles laissées par les conservateurs, dites nous ensuite celles que vous avez payées; en troisième lieu produisez les reçus que vous avez acquis pour les dettes que vous avez acquittées.

Vous dites que vous avez payé \$729,237.67 dues aux banques et à des fonds en fidéi-commis. Ou est la preuve de cette dette et des paiements que vous en avez fait ?

Vous dites que vous avez payé \$16,190.79 pour mandats non payés par les conservateurs. Vous devez avoir ces mandats, puisque vous prétendez les avoir payés, produisez les devant le public.

Vous dites que vous avez payé \$579,732.25 pour balance sur les subsides accordés à certaines compagnies de chemins de fer, avant l'année 1886. Donnez les preuves du paiement avec les noms des compagnies à qui vous avez payé ce montant.

Vous dites avoir payé \$1,548,428.50 à même l'emprunt de \$3,500,000 pour paiement des premiers 36 cents des subsides en argent, et aussi pour le paiement des premiers 35 cents des mêmes subsides à convertir en argent. Montrez vos reçus, c'est la meilleure preuve.

Une remarque à ce sujet.

La loi de 1886 n'obligeait pas le gouvernement à faire cette conversion des subsides, elle ne faisait que la permettre. Alors supposant que le gouvernement Mercier ait payé ce montant, il est seul responsable de cette dette. Pourquoi a-t-il fait cette conversion puisqu'il n'y était pas obligé ?

Mais tout de même, montrez vos reçus.

Vous prétendez avoir payé \$427,937.00, pour des travaux exécutés à la législature et au Palais de justice de Québec, sur laquelle somme \$169,000 étaient alors dus. Montrez vos reçus.

Faisons encore ici une remarque.

Nous admettons que parmi les travaux à exécuter, il s'en trouvait qui étaient la conséquence nécessaire de ceux entrepris, et faits par les conservateurs. Mais pouvons-nous considérer comme obligations contractées par les conservateurs, certains travaux ordonnés par M. McShane, et certaines dépenses extravagantes, qu'il a fait faire au Palais de Justice à Québec, ainsi que les dépenses occasionnées par le manque de surveillance de la part du gouvernement, ou de sa complicité dans les travaux du Palais législatif ?

Dans tous les cas faites votre preuve.

Montrez-nous des reçus. Vous reçus aussi pour le montant de \$1,570.00 que vous prétendez avoir payé pour balance sur achat de terrains et autres dépenses admi-

ses en rapport avec le chemin de fer Q. M. O. et O.

Quant à l'item de \$370,843.00 pour l'estimation de l'insuffisance des revenus de l'exercice (1886-87) c'est-à-dire le prétendu déficit, le gouvernement de M. Mercier en est responsable.

Le budget préparé par l'honorable trésorier était suffisant pour rencontrer toutes les dépenses ordinaires et les opérations financières de l'année au lieu de se solder par un déficit, accusait un surplus de quelques milliers de dollars. Disons qu'il y avait équilibre dans le budget.

N'importe, vous prétendez avoir payé cela. Montrez vos reçus.

Vous dites avoir payé \$200,000 pour l'agrandissement du palais de justice à Montréal.

Nous disons que vous n'avez rien fait pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal. Vous avez peinturluré, dépeinturé, repeinturé plusieurs cours, mais ce baligeonnage n'a en aucune façon agrandi d'un pouce l'enceinte du palais de justice. Les bourses de quelques peintres favoris de la clique en ont seules été agrandies et arrondies, pendant que la bourse s'aplatissait entre les doigts crochus qui en tiennent les cordons.

Montrez vos reçus.

Nous admettons que vous ayez dépensé au-delà de \$25,000, sous prétexte d'encourager la construction de ponts en fer dans les municipalités.

Vous avez choisi pour cela les municipalités ministérielles.

De plus, l'état des affaires de la province ne justifient pas actuellement ces dépenses.

Ainsi donc démontrez que les conservateurs avaient laissé une dette flottante réelle de quatre millions de piastres.

Démontrez que vous avez payé cette dette avec l'emprunt de \$3,500,000.

Pour cela il nous faut quelque chose de plus croyable que les écritures de vos organes salariés :

Il nous faut les reçus. MONTREZ VOS REÇUS.

Jean-Baptiste à la recherche du meilleur vote pour les prochaines élections

LETRES PAYSANNES.

(Suite.)

St-Jovite, avril 1890.

Cher Prospère,

Tu me conseillais dans ta dernière de consulter mon curé, j'en ai rencontré plus d'un depuis cette date et les ai entretenus à cœur ouvert de mes scrupules. J'ai voulu les travailler comme on dit pour connaître leur politique: ils ont répondu qu'ils étaient et voulaient rester neutres. Pourtant, répondis-je, l'autre jour, à l'un d'eux, j'entends répéter que les prêtres sont des citoyens aussi bien que les autres et ont droit comme les autres d'avoir et de faire valoir leurs opinions politiques. Il me répliqua: "Je ne blâme pas un prêtre de voter en obéissant à sa conscience, et par conséquent d'avoir son opinion politique. Quand à vouloir la communiquer ou l'imposer à ses paroissiens, c'est autrement délicat. L'influence du prêtre a une origine si éloignée des disputes purement temporelles des hommes qu'on ne fait que l'amoindrir et la rabaisser en la mettant à la remarque d'une partie politique."

Du coup ce bon curé s'était excité. "Pourquoi, s'écria-t-il, prêcher la concorde, l'harmonie, l'union fraternelle du haut de la chaire de vérité, et descendre ensuite dans les rangs à achever l'œuvre satanique de la division? Car qui ne sait qu'à chaque élection on voit éclore entre nos cultivateurs des germes d'inimicé qui les poursuivent parfois jusque dans leurs descendants. Le prêtre est l'homme de paix par excellence dans sa paroisse. Sa mission est de rapprocher tous les cœurs meurtris par la vengeance. Il ramène l'union dans les familles. Il règle la moitié des procès des particuliers. Et l'on voudrait qu'il prenne parti dans ce grand procès d'une moitié de paroisse contre l'autre; mettant le poids de sa soutane

en jeu pour mieux égarer ses adversaires! Mais c'est tout simplement se faire le jouet du parti victorieux et exaspérer jusqu'à la rage les pauvres vaincus qui ont droit après tout autant que les premiers, à toute l'affection de leurs pasteurs.

Mais il y a mieux que cela, ajouta-t-il, avec vivacité, nos supérieurs, les évêques de la province nous l'ont défendu par un mandement que rien ne peut nous permettre d'éluder. S'il y a des cas majeurs c'est à eux seuls de nous les signaler.

Vraiment M. le curé, lui dis-je, j'ai rarement éprouvé tant d'aise qu'à vous entendre. N'y out il plus que vous de prêtre pour obéir à une sage ordonnance que ma foi religieuse restera encore inébranlable. Mais qu'il est consolant de la savoir suivie par la plus grande partie du clergé! Les exceptions.....

De grâce, fit-il en m'arrêtant, n'en parlez pas.

Fénélon nous enseigne ce qu'il convient de faire en pareil cas, c'est-à-dire qu'on doit modestement baisser les yeux et se taire quand-même l'autorité épiscopale se tairait. Cependant, repris-je, si plus haute autorité de l'Eglise se prononçait en faveur d'un premier ministre ou lui adressant, à l'occasion de chaque grande fête des bénédictions comme M. Mercier en a reçu du Pape, ne serait-ce pas un mobile suffisant, pour le clergé, d'intervenir en faveur d'un homme décoché d'une si haute distinction ?

Aucunement me répondit-il avec feu. Ces bénédictions sont des dons simplement diplomatiques. L'intérêt bien entendu de la foi romaine veut que l'Eglise ait pour amis tous les gouvernants indépendamment de leurs croyances religieuses et de leurs qualités administratives. Si le Pape n'était qu'un chef spirituel, à la bonne heure, mais c'est un souverain temporel obligé comme tous les autres à l'étiquette diplomatique. Il reçoit des présents des princes, des perses, des musulmans, des japonais etc. et les rend avec plaisir. Il accepte avec bonheur les souhaits que chacun lui formule suivant sa croyance religieuse et en retour, il offre les bénédictions de notre sainte mère l'Eglise. Est-ce que pour cela on peut croire le Pape protestant, musulman ou idolâtre? Evidemment non. De même, un premier ministre de la province de Québec se jetant aux pieds de Sa Sainteté et lui offrant les hommages de sa province, le Pape le bénira, mais est-ce à dire qu'il approuve les gaspillages et l'inconduite de ce ministre ?

Non, pas plus qu'il n'approuve le protestantisme et le paganisme en bénissant les protestants et les paysans. D'ailleurs, ajouta-t-il, si je vais jamais à Rome, je me fais fort de vous obtenir à vous-même l'auguste bénédiction du Souverain Pontife, tout comme M. Mercier l'a obtenue et je suis sûr que vous saurez, vous, en user sans ostentation ni forfanterie. A ces mots, je me sentis pénétré de confusion et je compris parfaitement tout le vide qu'il y avait dans cette tactique des nationaux de grandir démesurément leur chef avec ces reflets usurpés de la pourpre romaine. Je voulus lui parler de la conduite du curé Bédard de St-Constant et du curé Bachand de Knowlton, que son évêque a forcé de s'expatrier aux Etats-Unis pour s'être mêlé un peu trop activement de politique, mais il m'arrêta avec des regards empreints d'une si profonde tristesse que je quittai la conversation pour ne plus revenir à ce sujet que je trouve maintenant suffisamment éclairci.

J'ai aussi consulté des hommes instruits sur les finances de la province. Ils sont peu nombreux ici, mais il y a entr'autres un Français de la France, comme on dit, qu'il est très-intéressant d'entendre discuter sur ce sujet. Ce qui l'indique au plus haut point, c'est que M. Mercier veuille empêcher ceux qui ne sont pas commerçants de discuter les dépenses de la province? Quel pays! Quel pays! répète-t-il souvent. Quand vous demandez au secrétaire-trésorier pourquoi vous payez si cher de taxes quand l'année est si mauvaise, il vous rembarre avec des airs de gros marquis et voilà que si vous demandez au

premier ministre de la province un tout petit compte de ses extravagances, il vous fait la même grimace. Non de .... cet homme se ferait écharper en France. Je ne suis pas surpris ajoutait-il qu'il ait reçu une si verte raclée d'un simple cultivateur, M. Benjamin Beauchamp, le député des Deux-Montagnes dont le discours sur l'augmentation des dépenses dans l'administration de la justice a fait sensation dans tout le pays et a été publié et commenté par toute la presse. Tout cela est vrai, mon cher Prospère et je ne puis le dire combien j'éprouve d'orgueil de voir un homme des champs comme toi et moi faire la leçon à M. Mercier et lui prouver que non-seulement les gens de robe peuvent discuter les finances du pays contre les commerçants, mais que les cultivateurs eux-mêmes peuvent traiter cette matière d'une manière à convaincre et les cultivateurs et les gens de robe et les commerçants. D'ailleurs Prospère, n'oublions pas que c'est l'argent des cultivateurs qui est le plus difficile à faire et qui une fois dans la main des gouvernants s'en va le plus facilement à l'eau. Il ne faut donc pas craindre d'ouvrir les yeux et de lire jusque dans les chiffres du livre de caisse. C'est ce que je fais depuis quelques jours à travers les journaux des deux partis et les débats parlementaires. Seul je ne puis analyser beaucoup de détails mais avec l'aide de mon français, je suis sûr de me renseigner comme il faut. Tu admettes qu'il y a du gaspillage à Québec, mais tu le justifies en disant que c'est nécessaire dans le parti. Je regrette de ne pas comprendre cette raison-là. A ce sujet, mon français disait: "Si les adversaires du parti conservateur, quand celui-ci était le seul parti au pouvoir se plaignaient, de ses dépenses, que doit-ce être des dépenses publiques aujourd'hui qu'il y a au pouvoir un parti libéral, un parti castor et un parti national? Ma foi, je cr is qu'il a raison."

A toi, JEAN-BAPTISTE. (à suivre)

Les commissions nommées par le gouvernement Mercier ont coûté la jolie somme de \$36,298.

Table with 2 columns: Commission type and Amount. Total: \$36,298

NOTES LOCALES

Vendredi soir une réunion des conservateurs a été tenue à l'hôtel Beaulieu. M. Nantel M.P.P leur annonça sa candidature qui ne surprit personne; celi a s'en dire, mais au contraire rencontra la plus vive sympathie de l'assistance. Nous pouvons assurer que jamais il ne s'est vu autant d'enthousiasme dans les rangs du parti conservateur pour appuyer la noble cause. Nous avons noté au hasard dans cette réunion improvisée les personnes suivantes :

- Isaie Hamelin, F. D'Assise Villure, Eusèbe Gibeault, Pierre Simard, Alexandre Deguire, Cleophas Robert, Adolphe Ronette, Bernard Mullin, J. B. Duquette, Melasippe Guenette, Jos. Hamel, Octave Poirier, Ludger Contant, Benjamin Charrette, Hector Labelle, Louis Beaulieu, Bruno Beaulieu, J. B. Berthiaume, Clement Gauthier, D. D. Basile, Henri Dorval, Paul Limoges, Félix Duquette, Placide Veina, Romuald Lapierre, J. D. Guay, Leonidas Richard, Franco Dore, Fustache Chartand, Jos. Groux, Emile Mathe, Wilfrid Touchette, St-Sauveur, J. H. Leclair, J. B. Rolland, J. H. Mathe, J. T. Boivin, Julien Lapointe, Antoine Boudry, Joseph Lachapelle, J. J. Grignon, Jos. Beauchamps, Modeste Thibault, Adelard Prud'homme, Louis Piché, F. X. Guenette, Stanislas Huot, Frédéric Leveille, Louis Bisson, Lidore Labelle, Louis Piché, W. B. Nantel, J. H. Vanier, (St-Adele), Jos. Coursoi, Amable Longtin, A. M. Lapierre, T. H. Sylvestre, Alexandre Larose, James Yale, Anthime Charbonneau, Siméon Monette, Pierre Coursoi, Jos. Thémons, Sévère Morand, Jos. Dufour, Cyrille Dufour, Honorius Mathe, Jos. Laplante

Hier après-midi, un garçon de 15 ans nommé Frédéric Gagné a été victime d'un grave accident, à la manufacture de machines Papin Ayant voulu graisser une machine en mouvement, une manche de sa chemise s'engagea dans l'engrenage, et en un clin d'oeil, le jeune homme fut désabillé à nu, tant ses vêtements furent déchirés avec violence. Il eut une jambe effroyablement labourée. A part cela quelques légères contusions à la tête, au bras et au côté.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du Huras national.

Une vraie curiosité. Jean Papineau, de St-Jovite, et Hilaire Papineau, de la même paroisse, mariés, le premier à Anastasie Alary et l'autre à Marguerite Alary, sœur d'Anastasia, ont chacun 17 enfants dont 10 vivants, dans chaque famille: cinq garçons et cinq filles.

Vendredi dernier, deux chevaux attelés de front, appartenant à un nommé Boyer de St-Hyppolite, et remis dans la cour de l'hôtel Corbeil, prirent peur et voulurent gagner le large ventre à terre, mais en arrivant à la porte cochère de la cour, un des chevaux donna du front contre un poteau avec une telle fureur, qu'il tomba pour ne plus se relever.

JOS. E. PARENT

NOTAIRE et COMMISSAIRE. Maison Villeneuve. — Près du Marché, St. Jérôme.

Argent à prêter sur première hypothèque, escompte de billets d'échanges ou autres achats et vente de propriétés sur commission. Plusieurs belles fermes et moulins et autres propriétés à vendre. Annonces dans les journaux gratuits.

Attention spéciale donnée aux Inventaires, au règlement et à l'administration des Successions et prompt reddition de comptes. M. Parent représente aussi deux des meilleurs Assurances :

La North British & Mercantile, sur la vie et sur le feu.

Capital et Fonds acc \$43,000,000 Revenu annuel, 10,300,000

LA CANADIENNE SUR LA VIE. 1a-jt-18

Encouragez l'Industrie

DES CANTONS DU NORD.

Aux maisons d'Education et à MM. les Commissaires d'Écoles.

A l'occasion de l'ouverture des classes, on voudra bien se rappeler que notre librairie offre, outre l'assortiment le plus complet de LIVRES CLASSIQUES, le choix le plus varié de CARTES, que l'on puisse désirer, qui étant tous fabriqués à notre MANUFACTURE DE SAINT-JEROME, peuvent avec la supériorité de nos papiers, et la modicité de nos prix, défier toute compétition.

Les Papiers foioscap et à dessin, les Plumes métalliques de Blanzay, Peure & Cie, les Encrex Toiray-Maurin, ainsi que les autres fournitures pour les écoles, leur seront fournis avec le double avantage de la meilleure qualité et du plus bas prix. Listes des Prix, Échantillons de Papiers, etc., envoyés sur demande.

LIBRAIRIE J. B. BOLLAND & FILS 6 a 14, rue Saint-Vincent, MONTREAL

FIERI FACIAS DE TERRIS. Cour Supérieure.

District de Terrebonne, WILLIAM Ste-Scholastique, à savoir: MILLER, No 1. Demandeur; vs. JOSEPH LABELLE ET AL., Défendeur.

La moitié nord d'un emplacement situé du côté ouest de la rue Sanche, dans le village de Sainte-Thérèse de Blainville, de la contenance de vingt-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant devant à la rue Sanche, au sud à l'autre moitié de l'emplacement appartenant actuellement à Pierre Labelle, et au nord à une ruelle séparant l'emplacement de David Dion avec la moitié de la maison en brique bâtie sur le front du lot entier, tel que présentement divisée par le mur et la clôture, et autres dépendances dessus érigées et faisant partie de la moitié du lot connu au cadastre hypothécaire du comté de Terrebonne, sous le numéro deux cent cinquante-neuf (259) du village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Un emplacement faisant partie du lot connu au cadastre hypothécaire du comté de Terrebonne, dans le village de Sainte-Thérèse de Blainville, sous le numéro deux cent cinquante-neuf, de la contenance, mesure anglaise, quatre vingt dix pieds de front, de l'est à l'ouest, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, du nord au sud, quant à la profondeur la même que la largeur des emplacements de feu Grégoire Labelle et Joseph Filion ou ses enfants, profondeur au bout sud à la continuation en ligne droite de la ligne sud de l'emplacement de Filion, ni plus ni moins, et renfermé; tenant à une ruelle partant de la rue Sanche, derrière et du côté ouest au surplus du lot Dubois, du côté est les dits emplacements Labelle et Filion—avec une maison en bois à deux côtés et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mai prochain.

LAPOINTE & PRÉVOST, Shérif. Bureau du Shérif, Ste-Scholastique, le 11 mars 1890.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. Pierre-Edouard Charles Abundus Barrette, de Terrebonne, district de Terrebonne clerc-notaire, se présentera devant la Chambre des Notaires, à la session qui aura lieu à Québec, dans une des salles de l'Université-Laval, le 21 de mai prochain, à 10 h. a.m., pour subir l'examen requis pour son admission à la pratique du Notariat.

Québec, 25 avril 1890. J. B. DELAGE, S.C.N.

Orgue Eolien!

La Grande Merveille Musicale.

QU'EST-CE QU'UN ORGUE EOLIEN ?

C'est d'abord un orgue avec clavier à cinq octaves, complet et parfait dans tous ses détails qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage. Toute personne alors peut jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles, mais le GRAND POINT surtout c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre non-seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT, les compositions des grands maîtres, observant tous les changements de temps et les nuances de son les plus délicates.

On ne peut se faire une juste idée de cet orgue merveilleux sans l'avoir entendu. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

L. E. N. PRATTE

No. 1676, Rue Notre-Dame, Montréal.

SEUL IMPORTATEUR DES

PIANOS HAZELTON FISHER DOMINION

Newby & Evans

— ET LES —

ORGUES DOMINION

R. G. GAUCHER,

MARCHAND DE

Ferronneries,

QUINCAILLERIES,

Peintures, Huiles, Vitres,

ETC., ETC.

Spécialité: La Peinture en Caoutchouc de A. A. WILSON.

219 & 221,

RUE SAINT-PAUL,

Coin de la Place Jacques-Cartier.

MONTREAL.

3 FERMES A VENDRE

Grands avantages offerts.

1o Une terre située près du village de St-Jovite, future métropole du Nord-Ouest de la Province, à très-peu de distance du chemin de fer "Le Montréal & Occidental" comprenant 125 acres de terre et étant la moitié sud des lots 18, 19, 20, dans le 4me rang du Canton de Salaberry, avec maison, granges et autres bâtisses, autrefois la propriété de Michel Campeau.

2o Une terre située dans le canton Arundel contenant 100 acres de terre, étant le lot 25 dans le 2me rang d'Arundel, avec maison, granges et autres bâtisses, autrefois la propriété de Elijah Clary.

3o Une terre située dans le canton Arundel contenant 100 acres de terre, étant le lot 26 dans le 2me rang d'Arundel avec maison, granges et autres bâtisses, autrefois la propriété de Joshua H. Brown.

Les deux derniers lots sont très près du village d'Arundel où les Poros ont bâti une église, où il y a une école française et où il y aura bientôt un orphelinat en rapport avec sa ferme modèle qui existe déjà à cet endroit.

Tous ces terrains sont de la meilleure qualité et en grand partie sous culture. Conditions très faciles. Pour plus amples informations s'adresser à

W. OWENS, M.P.P., propriétaire, Lachute, P. Q., ou à P. F. E. PATTI, N. P., 13 St-Jérôme P. Q.

A PROPOS D'AGRICULTURE

Des paroles d'expérience à propos de l'industrie laitière — Une nouvelle branche de commerce — Une barrière qui coûte \$200 — Ce que le cultivateur doit faire comme la peste.

L'industrie laitière paye-t-elle? Pour répondre à cette question, je ne puis m'empêcher de traduire le passage suivant que je trouve dans le Country Gentleman, c'est tout simplement l'expérience d'un cultivateur qui dit en termes bien simples comment il a réussi à faire de l'argent en élevant des vaches; laissons-lui la parole:

"Le fait est qu'aujourd'hui si l'agriculture n'est pas plus florissante, c'est dû plutôt au cultivateur qu'à la terre qu'il exploite. Si l'on travaillait plus intelligemment, si l'on jasnait et flânait moins, ne se plaignait pas autant, il y aurait plus d'argent dans les portefeuilles. Les professions libérales sont encombrées et le jeune homme qui se fait cultivateur doit se considérer le plus heureux des hommes. Il réussira, s'il se livre avec intelligence à l'industrie laitière.

Généralement un cultivateur qui retire de \$20 à \$25 de chacune de ses vaches s'compte heureux; cependant, il devrait faire avec chacune d'elles de \$45 à \$50. J'ai obtenu ce résultat; tant que je n'ai pas nourri mes vaches judicieusement et suffisamment, j'ai été en perte; et il y a toujours une perte de vaches laitières, tandis qu'il y a toujours profit à les bien soigner. J'ai dans mon troupeau des vaches qui me donnent aisément 300 lbs de beurre pendant l'année et d'autres qui rendent une livre de beurre par 12 lbs de lait; j'ai obtenu ce résultat en soignant convenablement. Toutes mes vaches me donnent du lait pendant onze mois dans l'année; une vache qui ne donne pas du lait durant l'hiver, c'est une rentière, elle endoctrine son propriétaire. Depuis nombre d'années, je me suis débarrassé de ces rentières. Une vache ordinaire bien nourrie et bien traitée peut donner 250 lbs de beurre ou 650 lbs de fromage dans son année.

Le véritable fondement de mon succès dans l'industrie laitière, c'est que je connais parfaitement chacune de mes vaches, je les ai toutes essayées séparément. Je suis convaincu que tout cultivateur qui se livre à cette industrie et qui ne prend pas cette précaution, marche à l'aveugle, et le plus souvent avec perte. Je ne tiens pas de vaches dont le lait ne contient pas en moyenne 5 0/10 de matières grasses.

Pour le cultivateur qui fait du beurre, ce n'est pas la grande quantité de lait qu'il doit considérer, mais la richesse du lait, la qualité, et tout dans son industrie doit tendre vers ce but.

La science et l'expérience nous enseignent aujourd'hui beaucoup de choses importantes sur la vache, le lait, le beurre, le fromage qui étaient complètement ignorés, il y a quelques années; le cultivateur intelligent et d'initiative doit connaître ces choses; il a toutes les facilités de savoir quelle espèce de nourriture, quelle quantité il doit donner à ses vaches pour en obtenir ou du lait ou du beurre ou de la viande. La connaissance de ces choses est la base du succès de tous les cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière.

Les cultivateurs devraient élever eux-mêmes leurs vaches et se former en quelques années un troupeau de vaches de première qualité. Pour cela il n'y a qu'à se procurer un taureau de choix et de n'élever que des génisses qui sortent de leurs meilleures vaches laitières.

On parle d'une nouvelle branche de commerce aux Etats-Unis, et nul doute qu'avec l'esprit de commerce et d'entreprise qui caractérise nos voisins, ce commerce, deviendra rémunérateur pour le cultivateur. C'est tout simplement de vendre de l'ensilage en barils ou en paquets pesant de 200 à 300 lbs. On s'est dit tout simplement, "Une tonne de bon foin vaut ordinairement de \$10 à \$15 tandis qu'une tonne d'ensilage vendu à \$3 serait bien payée; trouvons le moyen de donner à l'ensilage une forme convenable pour le mettre sur le marché et il y a de l'argent à faire." On cherche et on trouvera bien certainement.

Sans être prophète je puis dire qu'à une époque assez rapprochée, on verra l'ensilage mis en vente sur le marché tout comme on voit aujourd'hui le foin et la paille. Il y aura alors une grande jubilation à l'étable et le lait coulera en abondance.

Un cultivateur perd un jour un cheval de \$200 par sa négligence. Il n'a pas le temps de faire une bonne barrière suspendue pour son parc; il envoie un jeune homme chercher le cheval au champ; ce jeune garçon se tire qu'une perche et fait sauter le cheval par-dessus les autres,

il brise une perche et un éclat de bois lui fait une blessure mortelle. \$200 pour une barrière, c'est cher n'est-ce pas? Cependant, combien de cultivateurs négligent ce petit détail de faire toujours de bonnes barrières sur les fermes, et s'exposent par là à des pertes considérables.

Une bonne recette contre la dureté des temps est bien celle que me donne un cultivateur à l'aise qui ne se plaint pas trop des mauvaises années: "Je travaille continuellement, mais sans me fatiguer et nuire à ma santé, je ne laisse rien perdre, je tire profit de tout, j'évite toute dépense inutile, surtout, je crains et je fuis comme la peste tous les comptes de magasin, et ma foi, en agissant ainsi, je n'ai pas trop à me plaindre des mauvaises années."

MAGDELEINE

Voici une Nouvelle qui nous est arrivée cette semaine par la poste. Nous n'avons pas l'honneur d'en connaître l'auteur, mais nous pouvons dire qu'il a écrit là une belle page. Elle denote chez lui un véritable talent d'écrivain et des sentiments d'une honorable élévation. Lisez "Magdeleine" et vous serez certainement de notre avis. C'est une vraie bonne fortune pour les lecteurs du Nord et nous espérons bien que ce ne sera pas la dernière.

Enveloppée de sa royale chevelure, agenouillée au pied du Maître, le front sur le bois de la Croix, suffoquée, haletante d'angoisse, Magdeleine attendait l'heure suprême.

Sur sa tête inclinée, des gouttes de sang chaud du Crucifié, tombaient maculant les cheveux, martelant son cœur. Lui, broyé, déchiré, les chairs pantelantes, laissait planer sur elle le même regard ineffable qui, un jour, avait de Magdeleine soulevé le cœur et pleuré les genoux.

Cette créature superbe, jusque-là enivrée des amours humains, conquise par les voluptés de la terre, fascinée par le culte qu'on rendait à sa beauté dominante, à son tour, tombait prosternée devant Celui qui l'avait appelée avec les douceurs de sa voix divine. Cette idole rayonnante de l'homme, se faisait esclave. Son cœur qu'elle avait émiété tout le long des chemins en affections diverses, elle le reprenait, le ressaisissait, le recueillait, pour tout entier, le donner à un Seul.

Les mortels regrets, les larmes repentantes, les chastes ardeurs, de son âme effaçaient le passé.

Bouclée, de ses cheveux ondulants et encore parfumés, elle essayait les pieds nus et fatigués du Maître. N'a-t-elle pas dû à cette heure du pardon, déposer sur les pieds sacrés qu'elle tenait dans ses mains le baiser d'amour? Lui, le Sauveur, n'a-t-il pas dû sur cette tête si belle, chef-d'œuvre de sa puissance; sur ce front repentant, œuvre de sa miséricorde, poser sa main bénissante? Absolution d'un Dieu, donnée par Dieu lui-même! Puis, joie éclatante, as-tu entendu Jésus dire à ceux qui l'accusaient: "Beaucoup lui est pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé." C'est ton amour reconnu, accepté!

Désormais elle suivra le Maître, l'entourant de sa tendresse grandissante, le contemplant dans l'adoration, perdue dans le ravissement de sa présence. Par tous les battements de son cœur, par toutes les aspirations de son âme elle appartient à Jésus.

Pauvre femme, les derniers jours vont venir. L'agonie, la passion, le calvaire, la mort!

Au Getsemani, où était Jésus, seul, dans la nuit noire, profonde, froide, non plus à genoux, mais étendu, couché, faiblissant, s'abandonnant à la torture surhumaine d'une souffrance sans nom, au Getsemani, toi, Madeleine, aurais-tu dormi? Se repose-t-on dans un stupide sommeil, quand l'Être adoré est livré aux angoisses de l'agonie? Une femme n'aurait pas dormi non jamais!

Au jardin des Oliviers encore, Madeleine, aurais-tu changé le baiser, signe d'amour, en signe de trahison? Une femme n'aurait pas trahi de cette manière, non jamais. Au prétoire, Magdeleine, aurais-tu, tremblante et lâche, dit de Celui que tu aimais: "Je ne le connais pas? Une femme n'aurait pas nié, non, jamais!"

Et maintenant, à travers les méandres de la montagne, elle a suivi Jésus: elle est immobile, mourante de douleur, s'attachant à la croix du supplice, attendant l'heure dernière. Tout entière, elle tressaille à chaque souffrance de Jésus. A chaque insulte, frémissante, sa tête altière s'incline davantage. Comme elle aurait voulu, la fière et noble créature, se redresser puissante et défendre le Maître contre la colère inouïe de la foule sauvage. Non, il fallait que le Crucifié volontaire subisse la rage affolée de ce peuple en démence.

Ardemment, elle aspire chaque parole de Jésus; pais elle contempte à travers ses larmes, les blêmes derniers du Sauveur, dont le cœur allait cesser de battre.

Tout à coup, un grand bruit.... de grandes ombres...., un cri déchirant, c'était fini!....

Le vendredi, jour suprême, jour d'agonie, jour de mort: passé. Le samedi, jour sombre, jour lent jour glacé, jour d'attente, jour du tombeau, passé.

Le dimanche, ah! jour radieux, jour de lumière, jour rayonnant, jour de splendeur, et dont les premières teintes roses de l'aube, virent Madeleine près du tombeau. Mais, quelle torture soudaine, quelle envahissante désolation, quelle angoisse subite! Jésus, son Jésus n'était plus là! Où est-il? où est-il? Au hasard, haletante, toute troublée elle va, elle vient, elle cherche, elle pleure, elle appelle. De ses grands yeux si beaux, elle perce, elle scrute les alentours.

Toute éperdue, pâlie de crainte, elle court d'une route à l'autre. Joie triomphante, éclatant bonheur, Ah! il est là; mais là tout près! Elle s'élançait les bras tendus, les mains supplantes. Arrête! Entends-tu le Maître qui, avec les mêmes douceurs de sa voix, le même ineffable regard d'autrefois te dit: "Ne me touchez pas, Magdeleine." Soumise, vaincue à jamais, elle adore, tremblante et heureuse la volonté du Christ, retrouvé et entouré des majestueuses splendeurs de la résurrection.

Magdeleine relève ton front triomphant, c'est le Maître qui a fait ton nom glorieux; c'est le Maître qui en t'appelant à lui a jeté ton nom à travers les siècles, voulant que l'écho des âges le répercutât à jamais voulant que chaque génération nouvelle comprenne que ce qu'il y a de plus grand, de plus sublime, déposé par Dieu dans le cœur de l'homme, c'est l'amour. Beaucoup lui est pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé!

LOUIS MARIANO.

Marche St-Jerome.

13 Mai 1890.

Fruits

Table listing prices for various fruits like Apples, Citrons, Atocas, Raisin vert.

Grains

Table listing prices for various grains like Avoine, Pois, Blé, Fèves, Sarasin.

Produits de la Laiterie

Table listing prices for dairy products like Butter, Cream, Cheese.

Legumes

Table listing prices for various vegetables like Potatoes, Choux, Haricots, Betteraves, Oignons, etc.

Volailles

Table listing prices for various birds like Poultry, Ducks, Geese.

Viandes

Table listing prices for various meats like Beef, Mutton, Veal, Lamb, Sausages, Pork.

Poissons

Table listing prices for various fish like Brochet, Morue, Haddock, Flétan, Homard, Esturgeon, Poisson blanc, Doré, Saumon, Barbotte, Maquereaux, Crapins, Perchandes, Achigan, Carpes, Lacaille, Huîtres, Sirop d'érable, Sucre d'érable.

RÉGIS GUNNETTE, Clerc du Marché.

T. A. VIGANT, Horloger et Bijoutier

Agente de R. A. Taupier. Offre au public tout un Stock de Banqueroute de Bijoux à \$500, dans la pinacote et tient toujours en main un assortiment de Montres, Horloges, Bijouterie, Joints de Mariage et Lunettes, Montre, Horloge et Bijouterie difficiles réparés avec soin et à bas prix. Tout ouvrage est garanti.

ST-JOVITE, Comté de Terrebonne.

B. GOUGEON, Marchand de Chaussures (En face du Marché) RUE ST-GEORGE | ST-JEROME

JOSEPH CAMPEAU HOTEL DE PREMIERE CLASSE RUE ST-JEROME - ST-JEROME

J. BELANGER, Artiste - Photographe RUE ST-GEORGE | ST-JEROME.

HECTOR LABELLE, BOULANGER RUE ST-JEROME | ST-JEROME

J. B. GUILBAULT HOTEL DE TEMPERANCE ST-JEROME

LOUIS BELANGER AVOCAT ST-JEROME (Maison Letang. 12 s. 1888

CHS. GODMER, MARCHAND DE NOUVEAUTES Rue St-Jerome

HOTEL du MARCHE TENU PAR Louis Corbell, RUE ST-GEORGES, | ST-JEROME.

FORTIER & FOREST NOTAIRES Ste-Scholastique Argent a prêter.

P. A LONGPRÉ NOTAIRE Rue St-Jerome, bloc L'Etang, SAINT-JEROME.

J.-BTE DECARY HORLOGER-BIJOUTIER, RUE ST-JEROME | ST-JEROME Bloc Richard, No 3.

P. F. E. PETIT NOTAIRE ST-JEROME (Bloc Dr de Martigny)

EDOUARD CLARK, BOUCHER ETAL NO. 1, | MARCHÉ ST-JEROME.

M. Clark aura toujours pour servir ses pratiques des viandes fraîches de toutes sortes et de premier choix. Votre commande est respectueusement sollicitée.

LA BANQUE DU PEUPLE EN FACE DU PONT ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Fraites et lettres le change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde. J. A. THEBERGE Gérant Jérôme, 20 Mai 1886.

BANQUE Ville-Marie -AGENCE DE- STE-THERESE.

Prête sur BILLETS, reçoit les argents en DÉPÔT quelqu'en soient le montant, pour l'INTÉRÊT sur ceux à terme, et fait en général toutes les TRANSACTIONS DE BANQUE. Bureau ouvert de 10 h. A. M. à 3 h. P. M. Fermé le samedi à 1 h. P. M. M. BOINVERT. Gérant.

Nota: Le bureau de la Banque Ville-Marie, de St Jérôme, étant transporté en l'étude du Notaire soussigné, qui est nommé pour en régler les affaires encore pendantes. JOS. B. PARENT, N. P., St-Jérôme

S. G. LAVIOLETTE, MARCHAND DE

Ferronneries, Peintures, Vernis. Faience, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché

S. G. LAVIOLETTE. ST-JEROME.

AVIS PUBLIC.

M. BRUNO BEAULEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreuses pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Épicerie, y compris la Farine, le Gru, le Son, Etc., Etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise. De plus, il tient un Clos de Bois et le livre à Domicile.

Rue de la Gare | ST-JEROME



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui envoient des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes:

1. Adressez: "La Gazette du Canada Ottawa, Canada." 2. Indiquez le nombre d'insertions requises.

3. Remettez invariablement le prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés r-marqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN Imprimeur de la Reine Bureau de l'Imp. de la Reine } 1er Avril 1886.

FABRIQUE DE Meubles et de Rouets



P. L. Y. VEZINA RUE ST-JEROME | ST-JEROME

MAGASIN (En face de l'Hôtel Barsalou) Sideboards, Tables, Canapés, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, etc., etc.

Toujours en mains, Bois préparé pour découpes, tels que Moulures et Tournage, Découpage, Plainage, Fixtures, et se charger aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit scvés ou en billets, au plus haut prix. Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Voisin de M. Pepin.

Le chemin est ouvert en face de la montée de Montigny. 5 s. 1 s.

J. McCARTHY & SON Brewers and Malsters PRESOTT, Ont. (BRANCHE ST-JEROME)

MALE AND PORTER A SPECIALTY. Importer of Cigars, Syrups, Ginger Beer, &c. M. J. A. BELANGER, Sole Agent. RUE ST-JEROME. | ST-JEROME.

PROPRIÉTÉ A VENDRE Belle résidence dans la montée Montigny. Conditions faciles. S'adresser à J. B. LEBRUN, 12 s. 1 s.

PIERRE SIMARD SUCESSEUR

W. E. EL IOTT AGASI

D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Grain, PROVISIONS, FAIENCE, COIN DES RUES St-George et Ste-Anne Bâtisse Ellis et c

Volailles! Volailles!!

Les amateurs de belles volailles trouveront toujours chez le soussigné les sortes variées de canards, tel que: Pekin, Barbary, et autres canards domestiques très recherchés. Pour donner plus d'avantage à ceux qui en désirent il leur vendra les œufs de canards Pekin seulement \$1.00 par douzaine, et les domestiques de leur choix pour 50c. Aussi œufs d'œies, \$1.00 la douzaine, de Daims, 60c., poules Pintades, 25c Afin d'avoir constamment des œufs frais à offrir à ses pratiques, il tient chez lui les plus belles qualités de poules que l'on puisse trouver. Les amateurs de volailles de toutes les sortes telles que ci-haut décrit, trouveront toujours de quoi à les satisfaire en s'adressant à EUST. BRISEBOIS Saint-Jérôme.

E. GIBault MAGASIN

d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Graiss, PROVISIONS, FERRONNERIES, FAIENCE, CHAUSSURES, &c COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont (Bâtisse Hervieux.) St-Jérôme, 2 janvier 1882

Gaucher et Telmosse IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs, Epicerie 242, 244 et 246 rue Saint-Paul VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT

Department des Provisions: Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires MONTREAL, P. Q. 12 Avril 91 s.



Statut du Canada ET PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande. Les Statuts Révisés sont maintenant prêts. Prix de deux volumes, \$5.00. B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie Department des Impressions et de la Papeterie Publique Ottawa, 13 mars 1890.